

WPR/RC30.R20 LES SERVICES DE VACCINATION ET LEUR EVALUATION

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport présenté par le Directeur régional,²

1. PREND NOTE de la nécessité de procéder à une évaluation nationale des services de vaccination en vue :

1) d'assurer la gestion efficace de ces services de façon à atteindre la population cible;

2) de fournir des renseignements pour le programme élargi de vaccination au niveau régional;

2. RECOMMANDE que les Etats Membres renforcent l'élément évaluation de leurs services de vaccination dans le cadre général du système national d'information sur la gestion sanitaire;

3. PRIE le Directeur régional :

1) de prendre des mesures en vue de l'établissement d'un système d'information régional pour le programme élargi de vaccination en intensifiant la collaboration avec les Etats Membres en matière d'échange de renseignements;

2) de collaborer au développement des capacités nationales concernant l'évaluation des programmes de vaccination.

Septième séance, 5 octobre 1979

² Document WPR/RC30/19.